Attribution parcelle pour périmètre maraîcher village de Lambangoumbo Commune rurale de Koréra-Koré

REGION DE KAYES

REPUBLIQUE DU MALI Un Peuple - Un But - Une Foi

CERCLE DE NIORO

ARRONDISSEMENT DE KORERA KORE

DECISION //° 2017-005/SP A.KK

PORTANT ATTRIBUTION DE PARCELLE DE TERRAIN SISE A LAMBANGOUMBO A LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE KORERA KORE POUR LA REALISATION D'UN PERIMETRE MARAICHER AU PROFIT DES FEMMES DUDIT VILLAGE.

LE SOUS PREFET DE KORERA KORE

Vu la Constitution de la République du Mali du 25 février 1992;

Vu la Loi nº 2012-007 du 07 février 2012 modifiée, portant Code des Collectivités;

Vu la Loi Nº 02-008/ANRM du 12 février 2002 portant code domanial et foncier en République du Mali

Vu le Décret N° 2015-0067/P-RM du 13 février 2015 fixant les conditions de Nomination et les attributions des chefs des circonscriptions administratives.

Vu l'Arrêté N° 2011-0522/MATCL SG du 18 février 2011 portant nomination de Sous Préfet.

Vu la lettre N°201-019/M-KK du 05 Juillet 2017 du Maire de la Commune Rurale de Koréra Koré

Vu le Rapport technique d'identification et de délimitation du Chef Sous Secteur d'Agriculture de Koréra Koré.

DECIDE :

ARTICLE 1er: Il est attribué à la mairie de la commune de Koréra Koré une parcelle de terrain d'un (01) hectare sise à l'Est du village de Lambangoumbo.

ARTICLE 2: La parcelle objet de la présente décision est destinée à la réalisation d'un périmètre maraîcher au profit des femmes dudit village.

Elle demeure la propriété de la commune pour les fins indiqués ci-dessus et ne sera ni vendue ni cédée.

ARTICLE 3: La présente décision qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publice et communiquée partout ou besoin sera.

AMPLIATIONS:

CERCLE NIORO.....1P/CR MAIRIE KORERA KORE.....1 HEF VILLAGE LAMBANGOUMBO......1

KORERA KORE, LE 1 SEPTEMBRE 2017 LE SOUS PREFET